

*Article 21 du Règlement***LES MINES****L'INDUSTRIE DE L'EXPLOITATION DES GISEMENTS ALLUVIAUX AU YUKON**

**M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud):** Madame le Président, le gouvernement fédéral a mis au point une série de directives touchant l'industrie de l'exploitation des gisements alluviaux au Yukon; cependant, leur mise en application suscitera de nombreuses difficultés à l'industrie et fera augmenter le chômage au Yukon. De fait, une étude sur leur incidence, non encore publiée officiellement, effectuée par le ministère fédéral de l'Environnement révèle que la mise en œuvre de ces directives entraînerait la fermeture de 47 p. 100 des exploitations de gisements alluviaux au Yukon. Par voie de conséquence, le rapport du ministère de l'Environnement propose que ces directives soient modifiées dans l'intérêt de tous les habitants du Yukon.

Évidemment, cette ligne de conduite serait raisonnable mais, apparemment, le gouvernement n'est guère intéressé à se montrer raisonnable. Non seulement il refuse de publier officiellement l'étude sur l'incidence des directives en questions, mais il est actuellement à réviser et rafistoler l'étude aux fins de protéger la crédibilité des fonctionnaires qui ont rédigé ces directives inapplicables. Bien entendu, le gouvernement devrait mettre au rancart les directives proposées et adopter des solutions pratiques que les exploitants de gisements alluviaux pourraient accepter. Il devrait tout au moins publier les données pertinentes et non seulement un document faussé destiné à permettre à certains ministres et bureaucrates de sauver la face.

C'est une question très importante car, contrairement à certains ministres, les exploitations de gisements alluviaux devront observer l'esprit et la lettre de ces directives une fois qu'elles auront été décrétées.

\* \* \*

● (1110)

**LES AFFAIRES INDIENNES****L'ACCORD DE PÊCHE DES INDIENS DE L'ONTARIO**

**M. Ian Deans (Hamilton Mountain):** Madame le Président, l'accord de pêche des Indiens de l'Ontario a été signé à Ottawa le 17 décembre 1982 par le ministre ontarien des Richesses naturelles et les cinq organisations indiennes de l'Ontario. Le gouvernement fédéral a refusé de signer, prétextant que l'accord était inconstitutionnel. On a su depuis que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Munro) et le ministre des Pêches et des Océans (M. De Bané) avaient tous deux fait savoir qu'ils avaient mal compris l'accord et que celui-ci en fait n'était pas inconstitutionnel.

En septembre, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a accepté le principe de l'accord et s'est notamment engagé à financer à 100 p. 100 la formation de vingt agents de conservation indiens qui relèveront du ministre des Richesses naturelles. A la réunion du 17 décembre, les deux ministres fédéraux ont promis de conclure l'accord dès que possible. Ils ont réaffirmé par l'entremise du ministre des Pêches et des Océans leur volonté de souscrire à l'accord. Le texte de l'accord a depuis été modifié et leur a été envoyé le 4 février. Même si l'accord a donné lieu à énormément de controverse dans la population, l'opposition à la signature de l'accord a considérablement diminué, à tel point que les délégués à un

récent congrès d'amateurs de pêche et de chasse ont appuyé la position des chefs des bandes indiennes.

Il faut que cette affaire soit réglée avant l'ouverture de la saison de la pêche. Une conférence constitutionnelle sur les droits des autochtones doit se tenir bientôt, et le gouvernement ferait preuve de bonne volonté s'il signalait au préalable cet accord qui semble maintenant bénéficier de l'appui presque entier, sinon total, de tous les principaux intéressés.

\* \* \*

**LA SANTÉ****LA CONSTITUTION D'UN COMITÉ CHARGÉ DU DOMAINE DU GÉNIE GÉNÉTIQUE ET DE LA BIOTECHNOLOGIE**

**M. Stanley Hudecki (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale):** Madame le Président, il est absolument indispensable que le gouvernement fédéral prenne de toute urgence des mesures concrètes pour favoriser la recherche et le développement dans le domaine de la biotechnie. Pour ce faire, il pourrait par exemple constituer un comité permanent ou un sous-comité de la Chambre des communes et le charger du domaine du génie génétique et de la biotechnologie. Ses membres pourraient solliciter les lumières et les conseils des scientifiques et des industriels qui sont experts en la matière pour pouvoir formuler à l'intention du gouvernement des recommandations relativement à ce domaine qui prend de plus en plus d'ampleur.

En outre, j'exhorte vivement le gouvernement à reconsidérer sa décision de ne pas accueillir le Centre international de génie génétique et de biotechnologie qui est placé sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel. Certes, un tel centre orienterait la recherche et la formation dans le domaine de la biotechnie en fonction des besoins particuliers des pays en voie de développement, mais il serait un institut de recherches de réputation mondiale qui attirerait des scientifiques de niveau international. Notre secteur de la biotechnologie bénéficierait des retombées de ce projet et des sommes investies. Il jouerait en quelque sorte le rôle de catalyseur et favoriserait l'application des sciences et des techniques à de nombreux secteurs comportant une orientation biologique, tout en répondant d'une façon pratique aux besoins socio-économiques des pays en voie de développement.

\* \* \*

**LA SÉCURITÉ NATIONALE****LES DÉCLARATIONS VISANT UN PRODUCTEUR DE RADIO-CANADA**

**L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova):** Madame le Président, il y a quelques années, le député de Leeds à l'époque a fait observer pour la première fois à la Chambre qu'il existait un lien entre le producteur du réseau anglais de Radio-Canada, M. Mark Starowicz et l'agent du KGB expulsé depuis, M. Konstantin Geyvandov, qui se faisait passer à Ottawa pour un journaliste soviétique. Deux ans plus tard, le procureur général de l'Ontario a fait état devant l'Assemblée législative d'un document de la GRC d'après lequel durant quelque cinq ans, une personnalité canadienne des médias avait vendu des rapports de M. Geyvandov lors de réunions clandestines. Le lendemain, le producteur de Radio-Canada, M. Mark Starowicz s'est déclaré être la personne qui entre